

15  
MARS  
2011

19

## Discrimination au logement et ségrégation ethno-raciale en France

JEAN-LOUIS PAN KÉ SHON

*Jean-Louis Pan Ké Shon*  
est chargé de recherches  
à l'Ined  
(Institut national  
d'études démographiques).

*Il a publié  
de nombreux articles  
dont « Ségrégation ethnique  
et ségrégation sociale  
en quartiers sensibles.  
L'apport des mobilités  
résidentielles »,  
Revue française  
de sociologie, 50-3,  
juillet-septembre 2009.  
En consultation libre  
sur: <http://jlpks.free.fr>*

### INTRODUCTION

L'étude dont il est question ici s'intéresse aux discriminations au logement et à la ségrégation « ethnique » ou « ethno-raciale ». Les termes « ethnique » et « ethno-raciale » peuvent choquer. Mais en sociologie, l'ethnicité est basée sur l'attribution d'une nationalité ou d'une origine ethnique à un groupe par la population majoritaire sur la base de traits réels ou imaginaires, physiques ou culturels. Ainsi, « ethnique » ne veut pas dire faire partie d'une ethnie, mais être assigné à une appartenance étrangère, appartenance qui ne se réduit

pas nécessairement à la nationalité. C'est le cas, par exemple, quand on parle d'« Arabes » pour désigner des personnes qui peuvent être berbères, iraniens, turcs ou même français par acquisition ou de naissance.

L'expression « ethno-raciale », quant à elle, est plus choquante encore *a priori*. Elle ajoute la dimension non de la race – dont on sait qu'elle n'existe pas –, mais du racisme. L'utilisation de cette expression est déjà critique en soi ou, plus exactement, donne une tonalité critique au terme « ethnique » qui aurait tendance sans cela à naturaliser l'ethnicité, autrement dit à considérer les différences comme purement biologiques ou culturelles.

Dans ce texte seront donc abordés les thèmes de la discrimination au logement et de la ségrégation ethno-raciale en France.

PROFESSION  
BANLIEUE

L'objectif poursuivi est de montrer l'état ou plus exactement les états de la ségrégation ethnique en France; les états, dans le sens où la ségrégation peut recouvrir différentes réalités et intensités. Il n'y a pas un seuil qui, une fois franchi, ferait qu'un quartier ou qu'une commune bascule d'une situation normale à une situation d'espace ségrégué.

On sait que l'accès au logement est plus difficile pour une bonne part des immigrés et de leurs descendants, notamment à cause des discriminations dont ils peuvent faire l'objet. La discrimination au logement a évidemment un lien direct avec la ségrégation qui elle-même peut en résulter, au moins en partie.

Dans ces deux concepts voisins, discrimination et ségrégation, sont contenues à la fois l'idée de séparation et l'idée de pénalité<sup>1</sup>.

Par ailleurs, la discrimination ethno-raciale dont il est question ici s'exerce soit directement, soit indirectement.

<sup>1</sup> Véronique de Rudder, « La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace? Éléments de réflexion sur les relations inter-ethniques », in René Gallissot et Brigitte Moulin (éd.), *Les Quartiers de la ségrégation*, Paris, Karthala, Institut Maghreb-Europe, 1995.

## DÉFINITIONS

### • La discrimination

Selon la loi française, il faut entendre par discrimination directe « la situation dans laquelle, sur le fondement de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou son sexe, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable » (loi française d'adaptation au droit communautaire n° 2008-496).

La discrimination indirecte repose quant à elle sur « une dis-

position, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner [...] un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes » (ibid.). Cette dernière est fréquemment constatée par le repérage statistique d'un déséquilibre de représentation d'un groupe par rapport à un autre groupe dans un collectif de travail ou d'habitat. Cela est surtout vrai aux États-Unis.

### • La ségrégation

Le terme ségrégation vient du latin *segregare* qui signifie séparer du troupeau, mettre à

### L'ENQUÊTE TeO

L'enquête Trajectoires et Origines (TeO) de l'Ined vise à identifier l'impact des origines sur les conditions de vie et les trajectoires sociales tout en prenant en considération les autres caractéristiques sociodémographiques que sont le milieu social, le quartier, l'âge, la génération, le sexe, le niveau d'études.

TeO s'intéresse à toutes les populations vivant en France métropolitaine, à leurs conditions de vie actuelles et à leurs parcours. L'enquête porte cependant un intérêt particulier aux populations qui peuvent rencontrer des obstacles dans leurs trajectoires du fait de leur origine ou de leur apparence physique (immigrés, descendants d'immigrés, personnes originaires des DOM et leurs descendants). L'enquête TeO a été réalisée conjointement par l'Ined et l'Insee<sup>1</sup>. Elle a été rigoureusement contrôlée par les organismes qui encadrent la statistique publique (CNIS<sup>2</sup> et CNIL<sup>3</sup>). Elle respecte scrupuleusement le droit des enquêtés : les personnes ont été enquêtées de manière volontaire et anonyme.

La collecte (auprès de 22 000 répondants en France métropolitaine) s'est déroulée entre septembre 2008 et février 2009. Toutes les publications liées à l'enquête TeO sont accessibles dans la rubrique « Résultats/Publi » de l'Ined.

<sup>1</sup> Institut national de la statistique et des études économiques.

<sup>2</sup> Conseil national de l'information statistique.

<sup>3</sup> Commission nationale de l'informatique et des libertés.

l'écart. Il s'accompagne de l'idée implicite de traitement inégalitaire et pénalisant. La ségrégation peut se définir comme la concentration de populations défavorisées en des lieux circonscrits. Cette définition très large ne retient pas l'idée commune d'une volonté de mise à l'écart, mais du constat – descriptif – de la concentration de populations sur des critères de classe ou d'appartenance.

Comme la discrimination, la ségrégation peut découler d'une démarche volontaire ou être la simple résultante de décisions individuelles ou institutionnelles, plus ou moins neutres. Par exemple, les restrictions de location du parc privé aux étrangers amènent indirectement à leur concentration dans le parc des bailleurs sociaux, plus ouvert.

Dans cet exemple, il y a une discrimination directe au logement, mais pas obligatoirement ségrégation si le reste du parc de logements absorbe ces nouveaux locataires sans concentration particulière.

À l'inverse, d'une part la volonté de ne pas construire suffisamment d'HLM sur le territoire communal (contournement de la loi SRU) et/ou d'autre part les politiques d'attribution de logements sociaux les moins enviables aux Africains, aux Maghrébins et aux Turcs conduisent à une ségrégation directe de ces populations,

mais pas à une discrimination en tout cas avouée dans les cas de non-satisfaction des critères de la loi SRU<sup>2</sup>.

La ségrégation peut aussi être issue de comportements discriminatoires se situant à la frontière de la discrimination directe et indirecte: les comportements d'entre-soi, d'évitement des écoles ethniquement et socialement mélangées dans une démarche de réussite scolaire de ses enfants.

### • Ségrégation et/ou discrimination

Il peut donc y avoir ségrégation sans discrimination directe et discrimination (au logement) sans ségrégation.

Bien que liée à la résidence, la ségrégation dépasse la seule discrimination au logement puisqu'elle déborde ce cadre étroit pour se déployer au niveau d'un quartier ou même d'une ville.

Évidemment, la discrimination au logement aboutit à la ségrégation lorsqu'il y a conjonction de tout ou partie des formes discriminatoires, directe et indirecte, répétition et inscription dans la durée.

On notera aussi que l'augmentation ou le renforcement de la ségrégation peut se produire par la croissance démographique naturelle et différenciée entre population majoritaire<sup>3</sup> et immigrés ainsi que par l'arrivée de nouveaux immigrés<sup>4</sup>.

La discussion des interactions entre discrimination et ségrégation est importante afin de bien comprendre les processus ségrégatifs et, au final, de pouvoir peser dessus.

---

## LA SÉGRÉGATION PAR LE LOGEMENT

### Quelques références

**Sigrine Genest,**  
**Thomas Kirszbaum**  
**et Francis Pougnet,**  
« Les représentations de l'ethnicité dans les politiques locales du logement », Paris, rapport Acadie-Plan Construction Architecture, 1996.

**Thomas Kirszbaum,**  
« Les immigrés dans les politiques locales de l'habitat: variations locales sur le thème de la diversité », Sociétés contemporaines, n° 33-34, janvier-février 1999.

**Olivier Masclat,**  
« Du "bastion" au "ghetto". Le communisme municipal en butte à l'immigration », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 159, septembre 2005.

**Franck Poupeau et Sylvie Tissot,**  
« La spatialisation des problèmes sociaux », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 159, septembre 2005.

**Véronique Sala Pala,**  
Les Minorités ethniques et l'Union européenne. Politiques, mobilisations, identités, Paris, La Découverte, 2005.

**Annick Tanter**  
**et Jean-Claude Toubon,**  
« Mixité sociale et politiques de peuplement: genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », Sociétés contemporaines, n° 33-34, « Immigration et politiques de l'habitat », avril 1999.

---

<sup>2</sup> Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

<sup>3</sup> Rappelons que, dans cette étude, les personnes nées dans les départements d'outre-mer et leurs enfants ne sont pas compris dans la population majoritaire.

<sup>4</sup> Jean-Louis Pan Ké Shon, « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles », *Revue française de sociologie*, n° 50-3, 2009, p. 451-487.

## LA PART DES IMMIGRÉS

En 2007, près de la moitié des 5,14 millions d'immigrés que compte la France métropolitaine venaient du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie (respectivement 30,6 %, 12,3 % et 4,6 %)<sup>5</sup>.

Près des deux tiers de ces immigrés se concentraient dans trois régions: plus de 40 % en Île-de-France, 10 % en région Rhône-Alpes et autant en région Provence – Alpes – Côte-d'Azur. Ces trois régions rassemblent donc près de 60 % des immigrés.

La carte présentée ci-dessous appelle plusieurs commentaires:

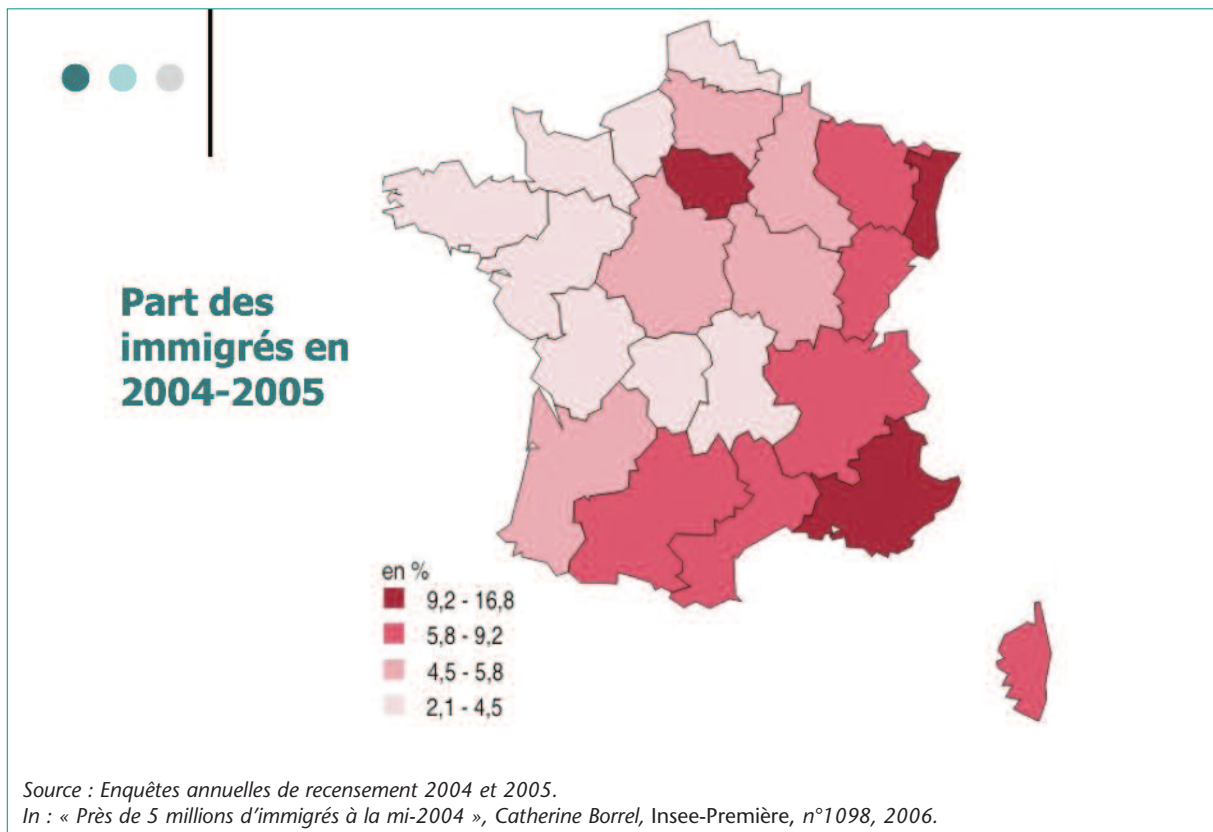
- La ségrégation d'un groupe n'est pas proportionnelle à son effectif, au moins sur l'ensemble du territoire. Les immigrés turcs, par exemple, ont beau être en nombre réduit, ils sont fortement ségrégués; tandis que les immigrés portugais (11,2 % de l'ensemble des immigrés), presque aussi nombreux que ceux du Maroc (12,5 %) ou de l'Algérie (13,6 %), le sont peu. Il faut donc chercher ailleurs l'origine de ces écarts;

- Les immigrés sont peu présents dans l'ouest de la France. En Bretagne, en Basse-Normandie et dans les Pays de la Loire,

ils représentent moins de 3 % de la population;

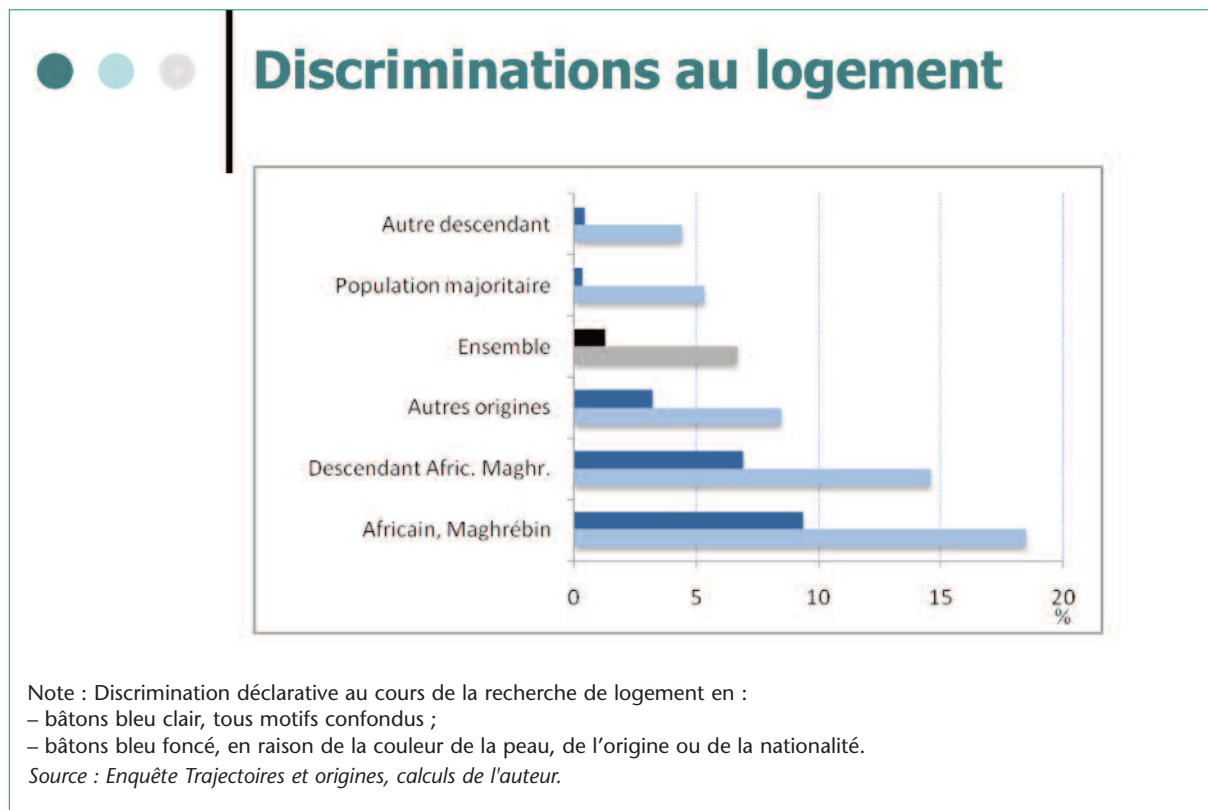
- Les immigrés arrivés en France métropolitaine récemment (moins de 10 ans) se répartissent comme ceux arrivés depuis plus longtemps. En revanche, la répartition par région diffère selon le pays d'origine. Parmi les natifs d'Afrique subsaharienne, 60 % résident en Île-de-France. Seuls 29 % des originaires de la Turquie sont dans ce cas. Ces derniers vivent pour 13 % d'entre eux en Alsace, contre 4 % pour l'ensemble des immigrés.

Les immigrés se retrouvent donc dans les régions qui les accueillent en nombre, et plus précisément dans les unités urbaines de ces régions.



<sup>5</sup> Les autres groupes d'immigrés importants sont ceux venus d'Europe (39 %) et d'Asie (14 %).

## DISCRIMINATIONS TOUS MOTIFS



Comment les immigrés perçoivent-ils les discriminations au logement dont ils seraient victimes ?

Dans ses rapports successifs (de 2005 à 2009), la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) comptabilise les réclamations qu'elle reçoit pour tous les types de discriminations. Celles dues aux origines des plaignants s'élèvent à environ 30 %, celles en raison du handicap à 20 %, celles liées au sexe ou à l'âge à 6 %, le reste des motifs allant en s'amenuisant (Halde, 2009). Parmi les plaintes adressées à la Halde, 6 % concernent les discriminations au logement.

Ces chiffres sont cependant à prendre avec prudence, car les discriminations enregistrées par la Halde sont celles qui sont

suffisamment graves et évidentes pour motiver une procédure administrative toujours difficile et coûteuse en temps et en tension nerveuse. De plus, les plaintes doivent être adressées par écrit, ce qui limite de fait l'accès de certains publics moins à l'aise avec l'écrit. Enfin, les discriminations au logement sont difficiles à prouver. Toutes ces raisons concourent à un niveau contenu des plaintes.

L'enquête Trajectoires et Origines de l'Ined et de l'Insee utilisée dans les lignes qui suivent fournit d'autres types d'indicateurs de discrimination. On en retiendra deux dans ce texte.

Le premier renvoie à la discrimination au cours de la recherche de logement des enquêtés, tous motifs confondus. Il repose sur la déclaration

faite par les enquêtés d'avoir essuyé un « refus sans raison valable d'un logement » au cours des cinq dernières années (voir graphique).

Le second renvoie à la discrimination « ethno-raciale ». L'indicateur correspond à la réponse affirmative à la question : « Au cours des cinq dernières années, est-il arrivé qu'on vous refuse sans raison valable un logement, à la location ou à l'achat ? » et renvoie aux motifs mentionnés de la couleur de la peau, de l'origine ou de la nationalité.

On notera que, par nature, cet indicateur ne tient pas compte des discriminations indirectes, ni des discriminations masquées (par exemple le refus de logement avec des raisons fallacieuses) dont l'enquêté ne peut alors avoir soit conscience, soit pleine certitude.



Sans surprise, parmi les immigrés, ce sont avant tout les Africains et les Maghrébins qui forment un groupe où les discriminations au logement sont les plus fortes. Pour cette raison, ils ont été regroupés dans les résultats par la suite. Ainsi, ces immigrés ou leurs descendants déclarent environ 3,5 fois plus souvent être victimes de discrimination que la population majoritaire. Quant aux discriminations au logement en raison de la couleur de peau, de l'origine ou de la nationalité, elles représentent 9,4 % des plaintes pour les Africains subsahariens et les Maghrébins et 6,3 % pour leurs descendants, contre 3,2 % et 0,4 % pour les immigrés des autres origines et leurs enfants.

Il faut cependant relever un phénomène encourageant : les discriminations au logement dont souffrent les enfants d'immigrés africains et maghrébins ne représentent plus que les deux tiers de celles de leurs parents et confirment une dilution du stigmate au fil des générations.

Mais si, comme il a été montré plus haut, les Africains et les Maghrébins sont les immigrés les plus discriminés dans l'accès au logement en France, il faut s'attendre à ce qu'ils soient aussi les plus ségrégués.

<sup>6</sup> Gregory Verdugo, « Public Housing and Residential Segregation of Immigrants in France, 1968-1999 », *Discussion Paper IZA*, no. 5456, 2011.

<sup>7</sup> Olivier Masclet, « Du "bastion" au "ghetto". Le communisme municipal en butte à l'immigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, avril 2005.

<sup>8</sup> Olivier Masclet, avec Stéphane Beaud, « Des "marcheurs" de 1983 aux "émeutiers" de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 4, juillet-août 2006.

## LA PLACE DU LOGEMENT SOCIAL

Le logement social est toujours plus fréquemment associé à un environnement où les immigrés sont surreprésentés par rapport à leur nombre sur le territoire national. Ces derniers, au moins une grande part, occupent des professions modestes et sont plus touchés par le chômage. Il est alors cohérent de les retrouver en plus grande proportion dans le logement social dont la fonction initiale est d'héberger des populations modestes.

Le logement HLM représente environ 56 % de l'habitat des immigrés d'Afrique subsaharienne et d'Algérie, et 40 % de celui des immigrés du Maroc et de la Turquie. Ainsi, l'habitat social, en proportion plus fréquente pour les immigrés, ne doit pas masquer que, en valeurs absolues, les résidents d'HLM sont constitués à plus de 60 % par la population majoritaire, à 12,8 % par les Africains et les Maghrébins et à 10,3 % par leurs descendants.

La part du logement social des Maghrébins et des Africains n'a cessé de progresser entre 1982 et 2008. En effet, l'économie est devenue moins vorace en main-d'œuvre non qualifiée et le chômage a alors touché principalement celle-ci, créant de nombreuses tensions sur le marché du logement.

La proportion d'Africains subsahariens vivant en HLM représentait 26,4 % en 1982, contre 43,5 % en 1999<sup>6</sup> et même 54,3 % en 2008 selon l'enquête TeO (mais le champ de cette dernière diffère). Quant aux Maghrébins, leur présence en HLM progresse de 34,2 % en

1982 à 47,9 % en 1999 et 50,6 % en 2008. En 2008, Africains et Maghrébins logent donc en majorité en logements sociaux. La place du logement social dans leur habitat, leur localisation et leur ségrégation est donc centrale.

Cependant, s'attacher aux seuls taux de résidence en habitat social est insuffisant, car les logements sociaux ne constituent pas un parc homogène de logements. Ils se distinguent en termes de qualités du logement, de la localisation, de l'environnement et du peuplement. Ainsi, dans l'étude monographique portant sur Gennevilliers, Olivier Masclet<sup>7</sup> rapporte que certains bailleurs sociaux « sacrifient » les secteurs les moins attractifs de leur parc de logements qui se voient alors peuplés majoritairement d'immigrés non européens. Ce segment du parc sacrifié est éloigné des centres urbains et des lieux d'activité, mal desservi par les transports publics et réservé aux Africains, aux Maghrébins et aux Turcs.

Le plus long temps de trajet entre le domicile et le travail, particulièrement des Africains subsahariens et dans une moindre mesure des Maghrébins, par rapport à la population majoritaire, dévoile une localisation éloignée et/ou peu desservie par les transports en commun. Ces logements sont parfois même peuplés d'une origine nationale unique<sup>8</sup>, produisant de la sorte une ségrégation « ethno-raciale » de l'immeuble tout entier. Les loyers sont parfois élevés, alors que l'entretien des logements et des immeubles

est souvent minimaliste, dans un pur souci de rentabilisation et de profit maximal<sup>9</sup>.

Le constat du filtrage et de la retenue des immigrés africains et maghrébins dans la partie du parc de logements sociaux la moins valorisée et périphérique est confirmé par de nombreux autres chercheurs<sup>10</sup>.

La concentration de logements HLM dans un quartier indique la plus grande concentration de personnes dépendantes du logement social et donc de populations modestes ou pauvres. Il peut se rencontrer des exceptions, mais globalement, plus le quartier est composé de logements sociaux et plus il a de risques d'être peuplé de pauvres. Alors que la population majoritaire vit à près de 51 % dans les quartiers constitués au maximum de 2,7 % d'HLM (6<sup>e</sup> décile des taux d'HLM des quartiers), à l'inverse, 51 % des Africains et des Maghrébins résident dans les quartiers où sont concentrés au minimum 24,7 % de logements sociaux (9<sup>e</sup> décile). Soit un taux d'HLM dans ce type de quartier qui est neuf fois plus élevé que celui où réside principalement la population majoritaire. Il est visible en outre qu'en proportion, les Africains et les Maghrébins ne résident tendanciellement pas dans le même parc HLM que la population majoritaire. Quant à leurs descendants, ils sont là encore moins concentrés que leurs parents, mais surreprésentés par rapport à la population majoritaire.

<sup>9</sup> Olivier Masclet, *ibid* note 6.

<sup>10</sup> Cf. encadré page 3.

<sup>11</sup> Véronique De Rudder, Isabelle Taboada-Leonetti et François Vourc'h, *Immigrés et Français : stratégies d'insertion, représentations et attitudes*, De Boeck Université, 1991, p. 158.

## L'OCCUPATION DES ESPACES RÉSIDENTIELS

Bien sûr, les immigrés ne sont pas tous ségrégués, loin s'en faut, même parmi les originaires les plus discriminés comme les Africains et les Maghrébins. Ils occupent des quartiers variés et une typologie des différents espaces résidentiels et sociaux permet de mieux appréhender leurs diverses localisations sur le territoire français.

L'enquête TeO a permis de réaliser une typologie des espaces résidentiels à partir de la composition sociale des quartiers, approchées notamment par les proportions : d'HLM, de chômeurs et d'immigrés. Le chômage agrégé au niveau du quartier et son taux d'HLM sont des indicateurs de son degré de précarité. Ont ainsi été dégagés cinq types de quartier.

### • Les quartiers du type « Homogène du rural »

Ce type de quartier ou de petites communes représente 26,5 % des habitants de la France et la population majoritaire y est présente à 92 %, soit la plus forte représentation de tous les types. Les 8 % restants sont principalement des immigrés européens et des descendants d'immigrés. La présence des immigrés y est donc très faible, souvent moins de 2,7 %, voire moins de 1,4 %. Ce sont les espaces des villes de moins de 20 000 habitants (26 % de la population du type) et principalement du rural (57 % de la population du type) où les catégories sociales sont mélangées et le chômage résiduel. L'habitat social se rencontre plus rarement et aucun habitant ne

réside en zone urbaine sensible (ZUS). Le type *Homogène du rural* est le plus excentré de tous les autres types sur le plan factoriel réalisé, du fait de sa faible proportion d'immigrés dans les villes et dans les quartiers qui le caractérisent et de son orientation de type rural ou petites communes. On remarquera cependant que « *c'est traditionnellement dans les régions où les étrangers sont peu nombreux, là où les probabilités de contact sont les plus faibles, que les attitudes sont, tendanciellement, les plus réservées*<sup>11</sup> ».

### • Les quartiers du type « Moyen-populaire hors Île-de-France »

Ces quartiers représentent 6,1 % de la population. Ce type se distingue des autres par son absence d'habitants en Île-de-France et la répartition relativement équilibrée de ses habitants dans les autres tranches d'unités urbaines. Leur présence en ZUS se montre relativement plus élevée (2,5 %) que les autres types en dehors du type « Ségrégué » (voir ci-dessous), une localisation fréquente dans des quartiers d'habitat social.

### • Les quartiers du type « Ségrégué »

Ces quartiers nous intéressent particulièrement ici. Ils représentent près de 10 % de la population et constituent, sans ambiguïté, le type de la ségrégation. La population majoritaire y représente 47 % de la population, mais domine en proportion chacune des autres

origines. Les Africains subsahariens, les Maghrébins, les Turcs ainsi que leurs descendants composent au total 32,6 % de la population. Le reste des résidents se répartit entre les originaires des départements et territoires d'outre-mer (DOM), leurs enfants et les immigrés asiatiques, portugais, etc. Les habitants de ce type d'espace se situent à 90 % dans les 10 % des quartiers où le taux d'immigrés est le plus élevé (supérieur à 14,1 %) et où 52 % des habitants ont déclaré simultanément qu'au moins la moitié des résidents du quartier étaient immigrés et 22 %, la presque totalité.

60 % des habitants du type *Ségrégué* vivent en ZUS, dont 20 % en zone franche urbaine (ZFU). Près de 73 % résident dans 10 % des quartiers où les HLM sont les plus concentrés et 63 % dans des quartiers où le chômage est parmi les 10 % au taux le plus élevé. En croisant le chômage des quartiers avec l'origine des enquêtés, il peut se vérifier qu'aussi bien population majoritaire que descendants d'immigrés et immigrés résident dans des espaces ségrégués, mais dont les origines nationales des populations sont hétérogènes.

Dans ce type de quartiers convergent une ségrégation ethno-raciale élevée, un fort chômage, une importante concentration de logements sociaux et une quasi-absence de cadres.

On peut concevoir la ségrégation comme un continuum de concentration de populations de plus en plus précarisées ou,

schématiquement, une série de cercles concentriques des populations précarisées et regroupées.

De fait, si l'on s'intéresse au « cœur de cible », près de 43 % de la population des ZFU sont constitués par des Africains, des Maghrébins, des Turcs et leurs descendants (rappelons qu'ils ne représentent que 8,9 % de la population du territoire métropolitain). Simultanément, la population majoritaire n'y est plus présente qu'à 36,5 %.

Autrement dit, les ZFU sont peuplées à 63,5 % par des immigrés et leurs descendants<sup>12</sup> et les originaires des DOM. Ce fort taux de ségrégation des immigrés en ZFU ne doit pas masquer les nombreuses origines différentes des résidents qui s'y côtoient et, qu'il serait en ce sens incorrect de les qualifier de ghettos.

### • Les quartiers du type « Mixité urbaine »

Ces quartiers sont les plus courants et représentent 37,5 % des habitants. Ce type correspond aux espaces de mixité des grandes unités urbaines (72 % des résidents de ce type habitent des unités urbaines supérieures à 100 000 habitants), dont Paris et l'Île-de-France (32 %) où la population majoritaire est dominante (72 %). Dans ces lieux, le chômage dépasse plus souvent la médiane (pour dominer dans les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> déciles). Les taux d'HLM sont relativement importants mais les habitants du type vivent rarement en zones urbaines sensibles, ce qui indique aussi les limites de la mixité de ce type. 53 % des cadres vivent dans ces quartiers.

### • Les quartiers du type « Mixité en région »

Enfin, moins mixtes que ceux du type précédent, *les quartiers du type « Mixité en région »* représentent 20 % de la population vivant principalement hors Île-de-France. Ils sont habités à 83 % par la population majoritaire, puis par les différents descendants d'immigrés, les immigrés des 27 pays de l'Union européenne et, en moindre part, par les autres originaires. Leurs habitants sont davantage favorisés, avec un taux de chômage en dessous de la médiane du chômage des quartiers populaires pour 58 % d'entre eux. Les habitants de ce type occupent plus rarement les quartiers où les taux d'HLM sont les plus élevés et logent très rarement en ZUS (0,3 %). Les catégories sociales sont mêlées ainsi que les origines des habitants. De fait, les habitants du type *Mixité en région* vivent majoritairement dans les quartiers aux taux d'immigrés médians (3,5 % à 4,6 %) et un peu plus d'un quart au-delà (7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> déciles, soit 6,2 % à 8,7 %).

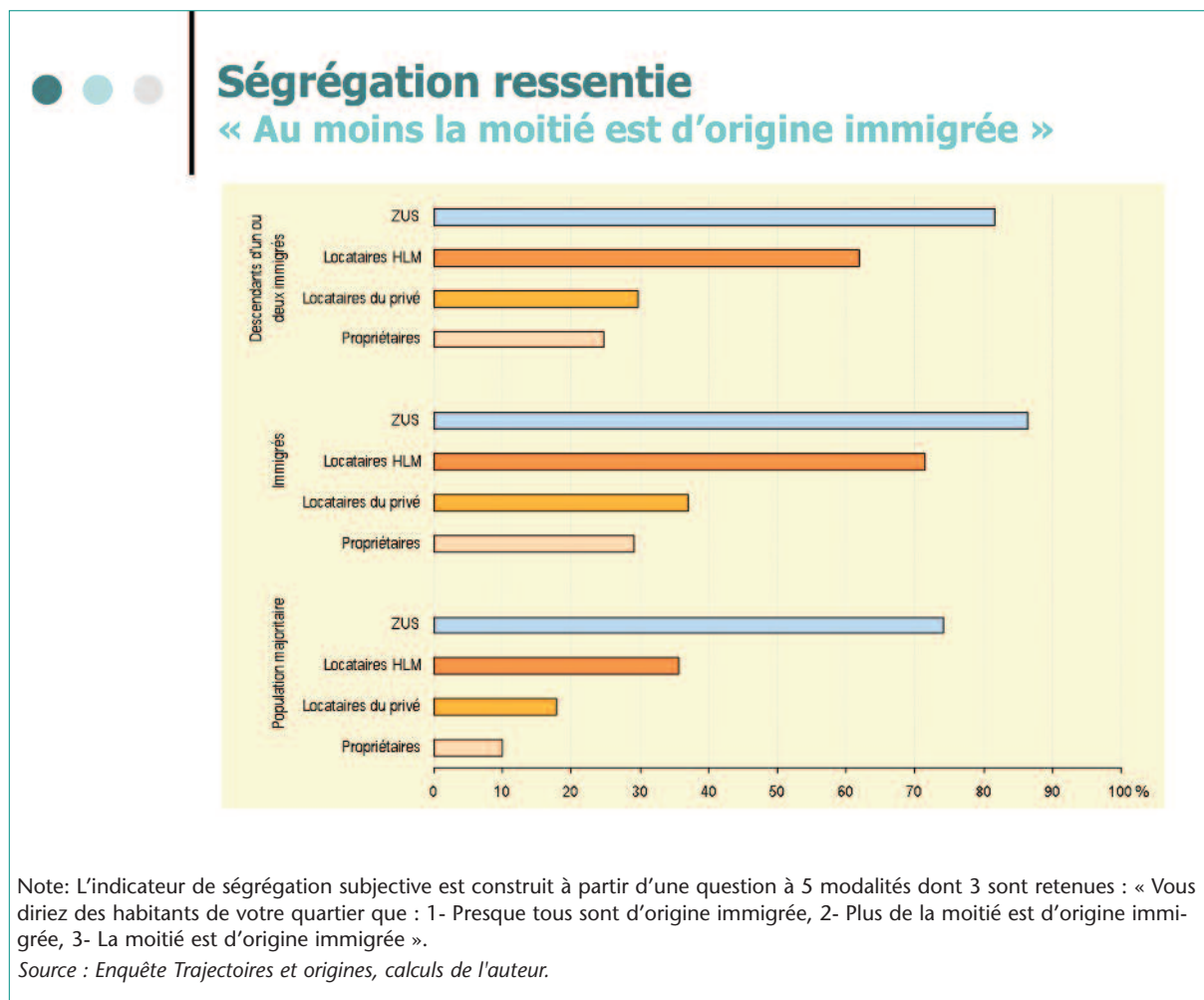
L'indicateur d'estimation subjective de la polarisation des immigrés sur le lieu de vie est tiré de la question : « *Vous diriez des habitants de votre quartier que : 1- Presque tous sont d'origine immigrée ; 2- Au moins la moitié est d'origine immigrée ; 3- La moitié est d'origine immigrée ; [etc.].* » Je retiendrai pour l'analyse qui suit les modalités 1 et 2, donc celles pour lesquelles les personnes enquêtées disent qu'au moins la moitié de la population, voire la totalité, est immigrée.

La proportion estimée d'immigrés dans le quartier peut être interprétée comme un indica-

<sup>12</sup> Il faut rappeler que la population totale des 100 ZFU s'élève à plus d'1,5 million au recensement de 2006 et celle des 751 ZUS à 4,46 millions.



## LA SÉGRÉGATION RESSENTIE



teur subjectif de concentration spatialisée des populations immigrées, autrement dit un indicateur de ségrégation subjective.

Sur le graphique présenté ci-dessus, les descendants d'immigrés, puis les immigrés et la population majoritaire sont distribués selon leur statut d'occupation du logement, c'est-à-dire selon qu'ils sont locataires d'HLM, du privé ou propriétaires.

Les résultats sont frappants : les immigrés déclarent près de trois fois plus souvent (47 %) que la population majoritaire (16 %) loger dans un quartier dont au moins la moitié des habitants est d'origine immi-

grée. Les descendants d'immigrés ne sont plus que 36 % à estimer vivre dans cet environnement.

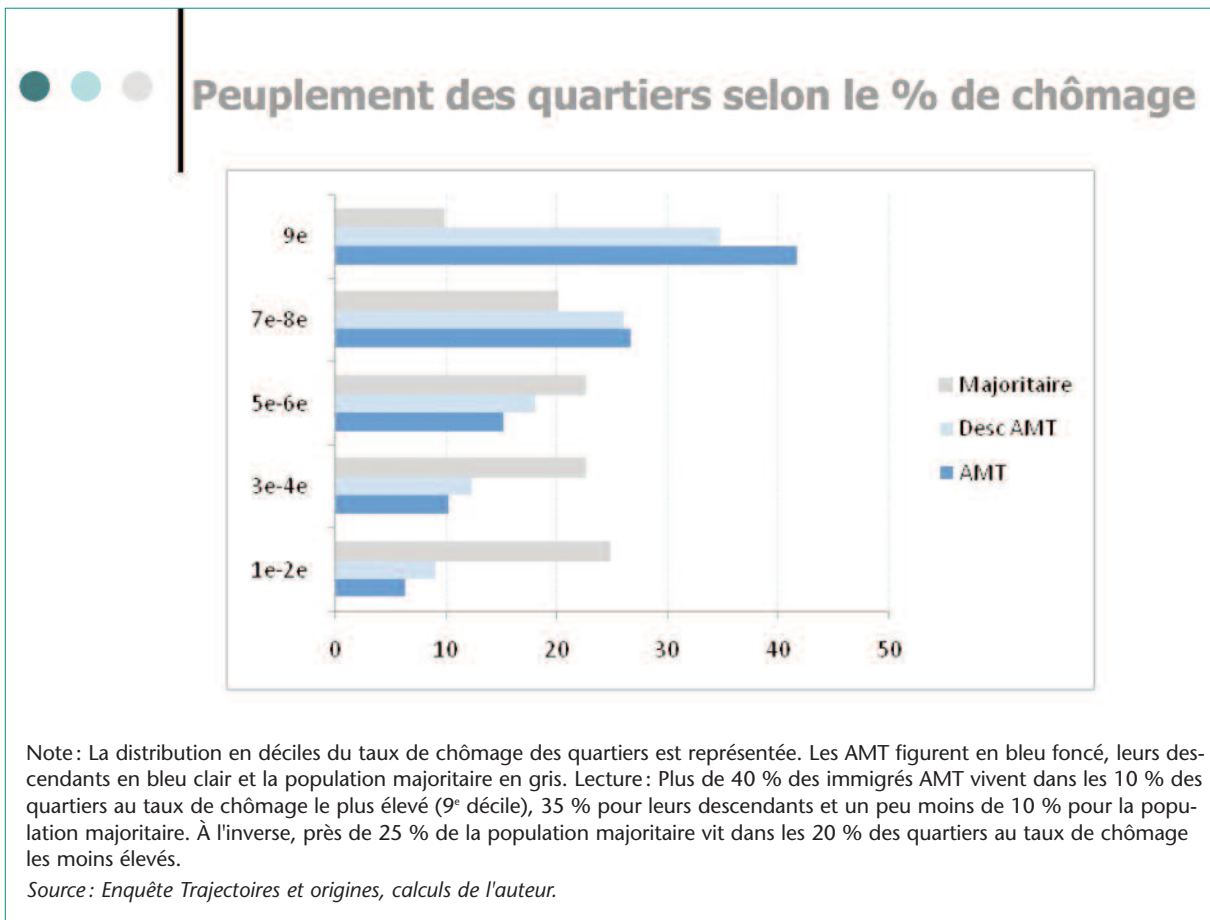
Par ailleurs, la ségrégation ressentie se distribue inégalement selon que le résident est propriétaire, locataire du privé ou d'HLM. Ainsi, le rapport des habitants estimant vivre dans un quartier composé d'au moins une moitié d'immigrés est du simple au triple entre les propriétaires et les locataires d'HLM de la population majoritaire, alors qu'il n'est que de 2,5 fois pour les immigrés et leurs descendants.

Néanmoins, les immigrés en HLM ont un taux de ségrégation

perçue deux fois plus fort que la population majoritaire vivant en HLM. Y aurait-il sur-déclaration de leur part? Ou bien, les logements sociaux étant répartis sur des territoires socialement variés, occuperaient-ils réellement des quartiers ethniquement plus ségrégués?

L'examen des populations en quartiers sensibles (les ZUS) montre que l'écart entre population majoritaire et immigrés y est beaucoup plus réduit (10 %). Si l'on ajoute à cela le fait que les immigrés sont plus souvent plus concentrés dans des quartiers sensibles, on peut penser que les déclarations sont cohérentes et que l'hypothèse de sur-déclaration ne tient pas.

## PEUPEMENT DES QUARTIERS SELON LE TAUX DE CHÔMAGE



Une autre façon d'approcher la ségrégation est de s'intéresser au degré de précarité des quartiers dans lesquels les immigrés vivent. De fait, être ségrégué dans un quartier ordinaire ou l'être dans un quartier précarisé n'a pas la même signification, ni pour les habitants concernés, ni sociologiquement.

L'indicateur de précarité des quartiers est ici approché par la distribution du taux de chômage de leurs habitants.

Les Africains subsahariens, les originaires du Maghreb et de la Turquie représentent les minorités les plus ségréguées en France et ont été statistiquement regroupés en bleu foncé, leurs descendants en bleu clair et la population majoritaire en gris.

Sur le territoire français, la population majoritaire se répartit quasi également entre les quartiers aisés, moyens aisés et moyens modestes (en dessous du 5<sup>e</sup> décile du taux de chômage des quartiers), voire modestes (7<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> décile). Elle délaisse nettement les quartiers précarisés (9<sup>e</sup> décile).

À l'inverse, les immigrés se concentrent principalement dans les quartiers précarisés (9<sup>e</sup> décile) et modestes (7<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> décile), leur présence se réduisant ensuite à mesure de l'aisance des quartiers. Quant à leurs descendants, ils sont moins fréquemment concentrés dans les quartiers précarisés et modestes et logent plus fréquemment que leurs ascendants dans les quartiers moyens à aisés.

On constate donc une intégration résidentielle de fait au fil des générations, même s'il est visible que l'accès aux quartiers moyens et aisés est plus difficile aux immigrés et à leurs descendants. Comme pour les discriminations au logement (*cf. supra*), la dilution du stigmate fait converger les descendants d'immigrés vers le standard de la localisation sociale de la population majoritaire.

## DISCRIMINATION ET SÉGRÉGATION

### Les chiffres clés

- *Discrimination au logement (sous-estimée)*  
Africains et Maghrébins en France: 9,4 %.  
6,3 % pour leurs descendants.
- *Place centrale des HLM*  
En 2008, Africains et Maghrébins logent en majorité en HLM.  
Ils résident dans les HLM des quartiers pauvres.
- *Espaces résidentiels et sociaux de type Ségrégué*  
Le type Segrégué concerne 10 % de la population.  
La population majoritaire y est présente à 47 %.  
Africains, Maghrébins, Turcs et leurs descendants représentent 32,6 % de la population résidant dans ce type d'espaces.
- *Quartiers occupés selon leur précarité*  
Les immigrés africains, maghrébins et turcs se concentrent principalement dans les quartiers précarisés et modestes.  
Les descendants d'Africains, de Maghrébins et de Turcs sont plus dispersés que leurs parents, témoignant d'une intégration socio-spatiale au fil des générations.

## CONCLUSION

L'importance du logement social pour les immigrés, et particulièrement pour les Africains, les Maghrébins et les Turcs, montre que le parc de logements sociaux est au cœur du problème ségrégatif français. Ce dernier draine des populations modestes qui se retrouvent concentrées dans le segment du parc social le plus pauvre par l'effet des loyers modérés et de discriminations, directes ou indirectes. Le constat fait par l'enquête TeO rejoint ainsi de nombreuses études monographiques. Mais, si les logements sociaux sont au centre de ces phénomènes, ils représentent aussi un levier puissant des politiques publiques pour lutter contre la ségrégation.

Il reste que l'injonction paradoxale existant entre réalisation de la mixité sociale (ou le retour, sous une forme euphémisée, du seuil de tolérance aux étrangers) et hébergement des « populations les plus démunies » dans l'habitat social (le « droit au logement ») constitue le nœud gordien de la ségrégation. Dans une période où la construction d'HLM est limitée et où les programmes se portent préférentiellement vers les classes moyennes, ce sont les populations les plus modestes, dont les immigrés, qui paient au prix fort le concept de mixité sociale. L'articulation des politiques de rénovation urbaine et de mixité sociale est-elle à même de rompre le cercle vicieux qui va de ségrégation à reproduction des inégalités? Les trop rares et partielles

évaluations de la rénovation urbaine (malgré un budget investi énorme) indiquent que les populations immigrées sont repoussées vers d'autres territoires et font état de phénomènes de re-ségrégation dans les quartiers limitrophes<sup>13</sup>. Une réflexion urgente est donc à mener sur les moyens et les méthodes à employer pour améliorer la fluidité spatiale (construction de logements, meilleure répartition de ces derniers) et la fluidité sociale (qualité de l'enseignement dans les quartiers ségrégués, efforts d'insertion à l'emploi, formations qualifiantes et rémunérées, etc.) tout en respectant le droit au logement.

La forte polarisation des immigrés ne mériterait pas en soi une telle attention si elle ne s'effectuait dans les quartiers les plus défavorisés et n'avait des conséquences sociales négatives. Ces conséquences dommageables sont en premier lieu l'influence négative sur l'avenir des enfants du fait d'un enseignement scolaire de moins bonne qualité (avec pour conséquences la reproduction des inégalités et la réduction du choix des possibles). Elles sont ensuite l'accroissement des comportements déviants, des trafics, des émeutes, l'érosion de l'estime de soi qu'accompagnent des pathologies psychiques et, pour une partie de ces quartiers, l'insécurité. Ces réflexions suggèrent que la rupture du cercle vicieux entre ségrégation et externalités négatives ne peut survenir par la simple mise en œuvre de la politique de rénovation urbaine et sans tenir compte des phénomènes de re-ségrégation constatés dans les quartiers voisins.

<sup>13</sup> Cf. Thomas Kirszbaum : *Rénovation urbaine. Les leçons américaines*, Paris, PUF, 2008 ; et « Rénovation urbaine, une mixité très peu sociale », *Projet*, n° 307, novembre 2008 (consultable en ligne sur le site du CERAS : [www.ceras-projet.com/index.php?id=3382](http://www.ceras-projet.com/index.php?id=3382)).

Enfin, les discriminations au logement déclarées pour motifs racistes sont sous-évaluées, non seulement du fait de ce qui a été évoqué plus haut, mais parce qu'elles concernent principalement les discriminations directes, celles qui ne sont visibles qu'à « vue d'homme ». Si le *testing* est l'outil révélateur des discriminations directes, la statistique permet de mettre en lumière les discriminations indirectes. Ainsi, l'attribution d'un logement social ne peut être vue comme une discrimination. Néanmoins, attribution après attribution, la statistique révèle que les locataires de ces logements en quartiers défavorisés partagent une caractéristique commune, en l'occurrence celle d'être immigrés ou assimilés tels. Elle montre également que ce déséquilibre n'est pas de l'ordre de l'aléatoire et qu'il aboutit à une situation résidentielle moins favorable accompagnée des pénalités précisées ci-dessus – ce qui correspond à la définition même des discriminations indirectes. De fait, les résultats indiquent clairement une sur-représentation statistique des immigrés et particulièrement

des Africains subsahariens, des Maghrébins et des Turcs dans les quartiers les plus défavorisés, où les HLM sont nombreux et les taux de chômage élevés.

La lutte contre les discriminations racistes est au centre d'un problème français encore très occulté. Didier et Éric Fassin relèvent avec justesse que beaucoup ont découvert « *ce qu'ils n'avaient pas même entrevu, à savoir que la société française, à force d'aveuglement à la race, était devenue une société raciale, c'est*

*à-dire blanche, et qu'elle pratiquait avec constance, et pourtant sans le vouloir ni le reconnaître, une discrimination dans ses marges comme dans ses élites*<sup>14</sup> ».

On s'accordera à dire, avec Dominique Schnapper, que « *le problème de l'immigration est d'abord un problème de la société nationale elle-même, de sa capacité à intégrer toutes les populations, y compris les immigrés, et, plus généralement, du rapport que les nationaux entretiennent avec les Autres*<sup>15</sup> ». ■

## ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES DISPONIBLES À PROFESSION BANLIEUE

- BAROU Jacques, BERTOSSI Christophe, CARRÈRE Violaine, CHAGNY Odile, LEFRESNE Florence, LE GOFF William, **Politiques comparées d'intégration en Europe**, Profession Banlieue, coll. Les Cahiers, 2006.
- DERRAZ Fadila, SOARES Joaquim, **La Lutte contre les discriminations dans l'accès au logement**, Profession Banlieue, coll. Les Après-midi, n° 17, 2010.
- FRÉBAULT Jean, ROBERT Christophe, **Mal-logement, précarisation, ségrégation**, Profession Banlieue, coll. Les Après-midi, n° 15, 2009.
- GENEST Sigrine, KIRSZBAUM Thomas, LELÉVRIER Christine, VIEILLARD-BARON Hervé, **Mixité sociale, un concept opératoire ?**, Profession Banlieue, coll. Les Cahiers, 2005.
- MARIC Michel, MARTIN Jean-Pierre, NIVOLLE Patrick, ROBERT Christophe, SAGOT Mariette, **Au-delà des quartiers, la grande exclusion**, Profession Banlieue, coll. Les Cahiers, 2007.
- ROBERT Christophe, **Agir concrètement contre les discriminations**, Fondation pour la recherche sociale (FORS), Profession Banlieue, coll. Les Outils, 2004.
- ROBERT Christophe, **La Crise du logement... Discriminations et ségrégation territoriale**, Profession Banlieue, coll. Les Après-midi, n° 8, 2007.
- ROBERT Christophe, THÉAUDIÈRE Martine, **Mais où donc peuvent se loger les ménages modestes ?**, Profession Banlieue, coll. Les Après-midi, n° 12, 2008.
- SIMON Patrick, **Les Statistiques ethniques. Un moyen nécessaire ou dangereux ?**, Profession Banlieue, coll. Les Après-midi, n° 9, 2007. ■

PROFESSION  
BANLIEUE

CENTRE DE RESSOURCES  
15, rue Catulienne  
93200 Saint-Denis  
Tél. : 01 48 09 26 36  
Fax : 01 48 20 73 88  
profession.banlieue@wanadoo.fr

www.professionbanlieue.org

- AVEC LE SOUTIEN DE
- La Préfecture de l'Île-de-France
  - L'Acse
  - Le Conseil régional d'Île-de-France
  - Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis
  - Les villes et EPCI de la Seine-Saint-Denis

<sup>14</sup> Didier Fassin et Éric Fassin, *De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006.

<sup>15</sup> Dominique Schnapper, « L'échec du "modèle républicain" ? Réflexion d'une sociologue », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 61, avril 2006.